

Compte rendu du conseil d'école
Ecole de Lagarde-Enval
Circonscription Tulle sud Dordogne
Année scolaire 2017-2018

Réunion du jeudi 8 novembre 2018

Sous la présidence de Mme Tilly Raphaëlle

Lieu du conseil : salle du conseil municipal

Secrétaires de séance : Mme Tilly / Mme Boivin (parent d'élèves élue) et Mme Coste
(enseignante)

Séance débutée à 18h05

Membres:

Enseignants: Mme Dessus Dominique, excusée, Mme Laporte, excusée et Mme Dubarry Floriane, M Jean Claude Lauberty, Mme Coste Olivia et Mme Tilly Raphaëlle
Mme Bard Lemaire Dominique, remplaçante de Mme Laporte, invitée.

IEN: Monsieur Eric Sauvezie, IEN, excusé

Mairie: M Ringenbach Daniel (Maire), et M Vieillefond Cyril, Mme Baratte Fialip Martine

DDEN: Mme Vieillefond Roselyne, excusé

Parents d'élèves élus, titulaires: Mme Guioni, Mme Albert, Mme Boivin, Mme Clauzel

Parents d'élèves élus, suppléants: Mme Immassi, Mme Bru, excusée, Mme Verdier, M Pescahdour

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rôle et fonctionnement du conseil d'école
- Résultats des élections de parents d'élèves du scrutin du vendredi 12 octobre 2018
 - Règlement intérieur, documents de sécurité (PPMS)
- Péri scolaire : point sur l'organisation 2018/2019 et le renouvellement du PEDT
 - Effectifs pour l'année scolaire 2018/2019 et organisation pédagogique
- Projets de fonctionnement de l'école (dont l'avenant du projet d'école) et pédagogiques des classes
- Vote sur la question de la création d'un RPI avec l'école d'Albussac pour 2019/2020
 - Demandes auprès de la Mairie.
 - Questions et remarques diverses

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles, DDEN
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Fonctionnement

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.
- Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.
- Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves (sur le blog)

Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. :

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

D'autant plus, qu'au moment où la réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans la durée et où les PEDT (Projet Educatif De Territoire) deviennent un instrument de travail avec les collectivités territoriales, l'organisation des contenus pédagogiques de la semaine scolaire doit être l'objet d'une réflexion collective.

Rôle du DDEEN :

- Tout d'abord lors d'une visite dans l'école, en présence de la directrice et des représentants de la mairie, les notions telles que l'hygiène des locaux, la sécurité, l'équipement des classes, le mobilier... sont abordés
- Enfin, en tant que coordonnateur et médiateur, le rôle du DDEEN est de défendre la laïcité.

Le directeur peut inviter toute personne extérieure susceptible d'éclairer un des points de l'ordre du jour mais ne sera invité qu'à titre consultatif.

Δ Les membres du conseil, ainsi que les personnes y assistant en tant que parents d'élèves titulaires ou suppléants sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués et mettant nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne.

2. Résultats des élections de parents d'élèves

Le scrutin a eu lieu le vendredi 13 octobre 2017 à 17h15.

Le bureau ce jour était composé de Mme Coste, Mme Dessus Dominique et Mme Tilly.

Une seule liste avait été constituée.

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 130

Nombre de votants : 98

Votes blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 95

Taux de participation : 75,38%

Liste des parents élus

Parents d'élèves élus titulaires :

Mme Guionie

Mme Albert

Mme Boivin

Mme Clauzel

Parents d'élèves élus suppléants :

Mme Immassi

Mme Bru

Mme Verdier

MPeschadour

Félicitations et merci aux parents d'élèves élus.

Rappelons que des parents de la liste doivent être présents lors du dépouillement.

3. Règlement intérieur, charte de la laïcité et documents de sécurité

a) Règlement intérieur de l'école

Pas de réelles modifications. L'emploi du temps revu dans le cadre de la réforme des temps scolaires depuis la rentrée scolaire 2014/2015 reste le même. Quid de l'année prochaine ? Le

règlement est en adéquation avec le **Règlement Type Départemental** mis en ligne sur le blog dans la partie administrative.

Petit rappel fait quant à la question des goûters : ils sont interdits à l'école élémentaire ou seulement autorisé de 8h50 à 9h. Petite exception que nous avons mise en place dans la mesure où les enfants de l'élémentaire finissent la classe du matin à 12h30. Il leur est donc autorisé un fruit ou un morceau de fromage ou un petit laitage à la récréation de 10h30. Mais ne sont aucunement autorisés gâteaux ou bonbons. Pour la maternelle, désormais les goûters seront fournis par l'école (les familles régleront une participation financière au trimestre) ce qui permettra d'éviter déchets et surtout gâteaux ou sucres inutiles.

Rappel sur l'obligation scolaire :

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers à compter de la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils ont 6 ans... l'assiduité l'est de ce fait et tout absentéisme répété et non justifié doit être signalé aux services concernés de l'éducation nationale. Rappelons également que les enfants inscrits de moins de 6 ans, le sont pour tous les jours et tous les temps de la semaine (hormis le périscolaire). A partir du moment où une famille inscrit son enfant, celle-ci s'engage à lui faire suivre les apprentissages programmés au quotidien par l'enseignant de cet enfant. L'école ne peut-être un substitut de garderie, elle est un lieu d'apprentissages ce qui demande régularité et assiduité dans ces apprentissages programmés pédagogiquement par un enseignant certifié.

b) Le règlement type départemental redonne dès son introduction les orientations à prendre dans le cadre de la refondation de l'École de la République (3^{ème} rentrée)

Rappel

✚ L'éducation est la première priorité nationale. Elle contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.... Une école plus juste (...) Pour garantir la réussite de tous , l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale (...) La Nation fixe

Compte rendu du conseil d'école du 8/11/2018 année scolaire 2018/2019 école Lagarde-Enval

comme mission à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République... faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. ... et doit favoriser la coopération entre les élèves et ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté en toute conscience et toute liberté. ..

c) La charte de la laïcité : rentre dans le cadre de la refonte de l'école de la République

Elle a été élaborée à l'attention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre, toujours, de cette refondation.

L'application du principe de laïcité est rappelé par la loi du 15 mars 2004 qui précise « dans les écoles... le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit »... application stricte de l'exercice de la liberté de conscience... dans le respect de la neutralité du service public... Le principe de laïcité s'applique aux personnels de l'éducation nationale dans l'exercice de leur mission ainsi qu'aux collaborateurs du service public, y compris les bénévoles... **s'applique donc de manière stricte aux familles qui peuvent accompagner une sortie scolaire.**

Cette charte de la laïcité est donc annexée au règlement de l'école et donc signée par les parents.

Le règlement intérieur est voté :

Votes pour	unanimité
Votes contre	0
Votes nuls	0

d) Registre de sécurité

 Cahier de sécurité :

Un exercice incendie sera fait dans le mois de novembre 2018 dans les deux bâtiments.

✚ Afin de poursuivre la démarche de prévention des risques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, a été mis en place dans la cadre du décret relatif à ces questions et depuis la fin de l'année scolaire précédente le registre de santé et sécurité au travail et le registre de signalement d'un danger grave et imminent.

Dans le premier degrés : peuvent être consignés dans ce registre des pb liés à la sécurité des installations, l'état des locaux, l'hygiène des locaux...

Il se veut un outil de liaison qui permettrait une démarche participative d'évaluation des risques.

Ce registre est également mis à disposition des personnels de la collectivité territoriale ainsi que des usagers.

✚ PPMS attentat :

✚ Comme envisagé avec la gendarmerie lors d'une évaluation des lieux, les exercices doivent porter sur une évacuation avant tout.

. Il a été renouvelé cette année à la date du vendredi 19 octobre 2018.

En maternelle il n'a pas été question de parler attentat, les enfants ont simplement fait un jeu pour évacuer les locaux en silence.

Bilan : les enfants se sont très bien comportés, même si le silence devra être retravaillé lors de la prochaine simulation.

les lieux de regroupement sont fixés par le PPMS.

4. Périscolaire : point sur l'organisation 2018/2019.

Reconduit à l'identique avec activités et sortie + Tulle aggro : 4

Vendredi après-midi chez les petits, théâtre+ vélo avec l'USEP en fin d'année mais encore incertain.

Renouvellent du PEDT.

Intégration du projet Développement Durable sur l'école.

5. Effectifs pour l'année scolaire 2017/2018 et organisation pédagogique

L'école comprend donc 4 classes et 6 enseignants avec un effectif total à ce jour de 86 élèves.
Répartition et organisation pédagogique :

	tps	ps	gs	ms	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
Mme Laporte	3	16	12						
Total	31								
Mme Dubarry Floriane				15	4				
Total				19					
Mme Dessus Dominique						9	11		
Total						20			
Mme Coste								9	7
Mme Tilly Raphaëlle									
Total								16	
Total école								86	

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont en cours mais sembleraient se dessiner au moins une stabilisation des effectifs.

6. Projets pédagogiques de l'année scolaire 2018/2019

a) Projet d'école 2016/2019

- ✚ AXE 1 : Améliorer la lecture
Améliorer le décodage en développant les procédures d'automatisation.
Améliorer la compréhension globale : lecture analytique et syntaxique
Développer et favoriser le lien lecture/ écriture
- ✚ AXE 2 : Prise en charge des enfants à besoin particuliers : Méthodes, outils et liens pour apprendre
Différenciation

Apprendre à apprendre/ sens des apprentissages/ autonomie

7. Projets et fonctionnement de l'école

a) Natation

7 séances de piscine du CP au CM2 du lundi 13 mai 2019 au lundi 1 juillet 2019

Les lundi après-midi de 14h15 à 15h dans l'eau

Ce qui signifie départ impératif à 13h30. Un avenant sera donc rédigé et signé par la mairie et l'IA pour le délai du 13/05 au 1/07. Il y sera stipulé que l'élémentaire les lundis devra prévoir la fin de cours pour 12h et non 12h30 pour ainsi reprendre les cours pour 13h30. La sortie natation s'opèrera donc sur le temps du scolaire. Question d'assurance.

Retour en classe avant 16h.

Nous aurions nos encadrants... Merci à eux.

b) **Le blog de l'école** : où l'on peut mettre en ligne l'administratif mais surtout les activités des enfants. Voire des activités d'apprentissage puisque on y met des applications en ligne pour aider à apprendre ses devoir. ; dictées... sous forme de jeux. Très porteur pour certains enfants que l'on a pu voir raccrocher des apprentissages par ce biais extrêmement ludique mais qui n'a aucun caractère obligatoire.

c) Par classe

- Mme Laporte Marie-Pierre TPS/PS/MS Mme Bar Le maire

Rando de l'automne avec l'USEP : L'école accueille les écoles du secteur. Projet sur l'école avec collaboration FAL19 pour préparer la randonnée c1 autour du lac/ jeux de tri/ création d'un livre numérique book creator, mis en ligne sur le blog.

Défi maths en résolution de pb mardi et jeudi pour les gs et cp

une sortie en fin d'année/ dates encore à fixer

Sortie à la bibliothèque les mercredis

Sortie théâtre Tulle agglo le 26 novembre.

L'étude des légumes de saison et leur connaissance.

- Mme Dubarry Floriane GS/CP

Usep : ms (de la classe de Mme Dubarry) en sortie avec ps (Mme Laporte)

2 rencontres en mat/ gym gymnase de Laguenne+ sem des maternelle avec l'école de Beynat

Jeux d'opposition à Laguenne

Rencontre usep à Lagarde 29 mars

En fin d'année rencontre athlé au Coiroux

Tulle agglo sortie théâtre où les cp permuteront avec le cycle2 de Mme Dessus

Recherche des œufs de Pâques

- **Mme Dessus Dominique**

Sortie pommes au pressoir de la maison ethnobotanique

Mme Dessus étant absente sur cette période, elle exposera ses souhaits pour l'année lors du prochain conseil d'école.

- **Mme Coste/ Mme Tilly**

Bibliothèque les mercredis (tous les 15 jours)

Sortie au pressoir, maison ethnobotanique d'Espagnac (+ FAL19) le vendredi 23 novembre pour finaliser le projet sur les pommes et les récupérations de celles-ci avec l'aide des parents de l'école.

Production d'un Journal numérique pour la fin de l'année en liaison avec le collège qui produit des articles avec nous. Thème : l'environnement. Liaison sur le thème des différents milieux de vies aquatiques. Ce travail donnera lieu sans doute lieu à une sortie commune avec le collège et l'exploitation en commun de ce projet par le biais de productions d'articles en communs pour le journal numérique.

Cross départemental : la sélection le jeudi 22 novembre de 9h à 11h et cross départemental à Ussel le mercredi 5 décembre pour les enfants sélectionnés.

Athlétisme : stade de Cueille à Tulle en juin + la traditionnelle nocturne d'athlétisme hors temps scolaire.

Rando : + ce1/ ce2 + c1/ cm2 dans le cadre de la quinzaine de la randonnée avec l'USEP.

Rédaction d'un livre numérique en collaboration avec les Ce (décloisonnement des classes) pour préparer l'accueil des classes des écoles du secteur.

Théâtre avec Tulle agglo dans le mois de décembre.

Demande de séjour Bugeat sur 3 jours: l'APE valide la participation financière à ce séjour demandée dans le prévisionnel financier pour les sorties à l'année produit pour l'association

8. RPI Lagarde-Enval/ Albussac

Retour sur la réunion d'information du mardi 16 octobre* (ci-joint mot parvenu aux familles concernant la réunion) où les points suivants avaient été évoqués et rappelés ce jour :

- explication du principe d'un RPI des objectifs pédagogiques (limiter les multi-niveaux dans les classes)
- Organisation : transport pris en charge pour amener chaque matin les enfants des différentes communes dans leur école de rattachement
- Les propositions éventuelles qui pourraient être faites par l'IA dans le cadre d'une **convention ruralité** : ½ poste ou poste complet conservé sur la durée de la convention (3 ans). Toute décision à ce sujet ne serait entérinée qu'après l'étude de la carte scolaire et des moyens alloués à ce titre.

Mme Tilly signale qu'elle a revu l'Inspecteur sur ce sujet la veille du conseil et qu'il rappelle que les propositions faites sont encore du conditionnel à ce jour.

Observations des familles :

- Distance
- Perte du cycle 3 sur l'école
- Proximité des écoles de Tulle et Ladignac dans l'organisation du matin pour les familles. Certaines évoquent clairement l'éventualité de mettre leurs enfants sur Tulle ou autre, écoles sur le chemin de leur travail et non à l'opposé de leur secteur.
- Manque d'informations claires et surtout sûres sur le sujet, trop de conditionnel.
- Quid des postes et des écoles après les 3 années de la convention ruralité ?
- Un parent fait observer que toutes les conventions de ruralité n'ont pas été respectées lors des années précédentes. Que faire alors ?
- Question sur le collège de secteur : un parent se demande que deviendra alors le collège de secteur dont dépend Lagarde-Enval à ce jour. ? Il lui est répondu qu'il reste le même et que la collègue en charge des cm2 aura en charge les 2 liaisons.
- Les parents disent avoir rédigé un courrier* et que ce dernier doit être apporté au PV de cette réunion. Ce document est joint en l'état à ce PV. Mme Tilly leur propose d'organiser une nouvelle réunion avec la présence de l'Inspecteur qui est parfaitement disponible pour les rencontrer. Les parents disent que ce ne sera pas la peine tant que aucune réponse concrète et sûres n'est à présenter.

Il est rappelé que la Mairie aura la décision finale à ce sujet.

9. Point sur la coopérative et le fonctionnement des fonds de l'école.

L'école fonctionne sur deux fonds dont les objectifs sont différents.

Un fonds mairie pour les dépenses de fournitures et de manuels (pour info et en moyenne 15€ un manuel ou 150€ des jeux pédagogiques ou logiciels...) et une coopérative à laquelle il est demandé, sans obligation, une participation des familles en début d'année. Ce fonds est réservé à la partie pédagogique dont le détail est précisé dans la communication envoyée aux familles lors de la demande de participation : transports, jeux, abonnements à des journaux ou revues, achats de séries de livres, encre des imprimantes pour le fonctionnement des classes, aide sur des séjours, animations dans les classes ou en extérieur, adhésion à l'OCCE et l'USEP. L'école est soumise à un contrôle où tous les ans elle rend à un organisme agréé par l'éducation nationale un compte rendu financier. Le coût du fonctionnement d'une école est extrêmement coûteux. De plus cette coopérative permet de mener des projets comme la participation complémentaire au financement des goûters de la maternelle ou la mise au pressoir des pommes pour fournir aux enfants de l'école un jus de pomme « maison » ou encore l'opération « Lire c'est partir... ». Ces projets ne seraient pas possible sans elle.

Bilan de cette année : l'école démarre l'année comme chaque année avec un fonds de roulement d'environ 1500€. Bilan du CRF à ce jour validé : Charges 5900€ (à savoir qu'à la date du CRF certains règlements de toute fin d'année scolaire précédente sont encore en attente d'encaissement donc un peu supérieur dans les faits) et produits 6600€.

10. Remerciements et demandes auprès de la Mairie et questions diverses

a) L'équipe enseignante

Remerciements

Mise en place d'un grillage sur le mur de la maternelle.

Demandes :

Demande de goudronnage du chemin refait dans la cour de la maternelle. En effet, il est constitué de cailloux que les enfants jettent et mettent à la bouche durant les récréations et difficultés de circulation sur ces cailloux lors du passage des enfants avec les cartables. De plus les cailloux gênent l'ouverture du portail du fond de la cour. C'est une question de sécurité.

Questions (des parents aucune concernant le RPI) :

• Le rythme scolaire de 4,5 j sera-t-il réétudié pour l'année prochaine ou les années suivantes ?

oui

• Quel est le programme pour le périscolaire ? Une après-midi type par exemple.

Mme Barrate F : Pas de programme. Si des infos sont souhaitées, en discuter avec les ATSEM en charge des activités périscolaires. Ce sont des animations qui relèvent de l'organisation d'un centre de loisirs. Notons néanmoins la participation très positive et constructive, qui elle relève d'une programmation au sein de l'école et du périscolaire pour la coordination des activités, dans le cadre du projet développement durable mis en place sur l'école depuis cette année scolaire. De plus les atsem mettent un cahier consultable à la garderie et un livre numérique est en préparation.

• Pour quelle raison les CP et GS doivent-ils faire la sieste ou un temps repos au périscolaire ?

Un temps calme sur un temps court. De plus, il faut noter que l'objectif de départ dans le projet de la réforme des temps scolaires était bien de permettre aux enfants le ralentissement des rythmes d'apprentissages sur ce temps et le respect des rythmes de l'enfant.. Et des temps de relaxation sophrologie/ yoga sont prévus et programmés..

• Quelles sont les fonctions de Huguette Regnaud à l'école ? Quel est son rôle, ses compétences et sa formation ? La mairie est-elle au courant des pb rencontrés avec elle cette année ? On peut parler de malveillance dans la mesure où tous les jours les enfants sont rabaissés verbalement. Il est même arrivé que des sanctions physiques soient appliquées ce qui est intolérable.

R : M Le Maire : souhaite que l'on ne mette pas de nom sur les dossiers en conseil. Le maire est responsable de son personnel. Sa fonction technicienne territoriale, embauchée pour faire les ménages. N'est jamais seule avec les enfants et les atsem sont responsables du service. Est très disponible pour dépanner et n'ai jamais vu de sanction physique.

Mme Tilly signale qu'elle peut constater des difficultés de langage envers les enfants mais n'a jamais été témoin de violences physiques. Monsieur le Maire propose aux parents d'être entendus sur cette question en dehors.

- Quel est le budget alloué à chaque classe et pb de feutres ?

R : Il n'y a pas de budget alloué propre, aucune dépense n'a jamais fait l'objet d'un quelconque refus. Chacun a selon ses demandes et ses besoins. Il est même toujours signalé à tous les collègues arrivant dans l'école ou les remplaçants pour des replacements un peu longs, que la coopérative peut financer du matériel en cas de besoin ou de souhait de projets. La question des feutres a été vue avec la collègue concernée qui reconnaît un pb de communication. Elle a évoqué cette question accidentellement avec un parent sans en avoir jamais fait la demande auparavant auprès de la directrice. Une solution a donc été trouvée pour la collègue concernée en conseil de maîtres sur le budget mairie de l'année 2019.

- La cantinière peut-elle préparer le goûter du matin des enfants ?

R : Non, ses fonctions relèvent clairement de la mairie et non de l'équipe scolaire. Et non les goûters ne seront pas élargis à l'élémentaire d'une part parce que cette organisation est coûteuse et chronophage pour fournir les goûters et normalement les goûters sont interdits par les textes dans l'éducation nationale. Une exception est faite dans la mesure où le repas est loin, 13h.

- Les menus sont-ils visés par une diététicienne comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil d'école de l'année dernière.

R : Non. Y a-t-il un cahier des charges ? non

- Dans le cadre de la labellisation E3D, comment cela se fait-il que l'on demande aux enfants des lingettes, des bouteilles d'eau...

R : Cette labellisation n'a aucun caractère obligatoire, elle est une expérience pour tendre vers un meilleur fonctionnement des équipes entre elles et une réflexion sur les modes de consommation au sein de l'école et dans un cadre pédagogique. Néanmoins elle ne peut s'écrire sur la base de l'embauche de personnel. De plus, l'école est une collectivité, et celle-ci impose des

règles d'hygiène strictes : on ne peut utiliser des gants de toilettes dans une maternelle et quant aux bouteilles, ils ont des gobelets ou des gourdes pour la plupart.

- Pourrait-on afficher els menus sur la porte de la garderie.

R : Oui

- Les enfants vont-ils aller à la bibliothèque ? et quand ?

R : Oui c'est programmé sur les mercredis à venir.

- Les enfants de l'école seraient-ils allés à la piscine avec une autre répartition ?

R : La natation n'est de toute façon pas dans les programmes du cycles 1. Les autres années ils ont bénéficié d'arrangement mais la plupart des écoles n'emmènent pas les GS à la piscine. Et savoir que la venue des GS impose un encadrement supplémentaire du fait des taux d'encadrement plus stricts pour les maternelles.

- Pourquoi lors des siestes les GS n'iraient aps avec les cp... dans l'intérêt de chaque enfant ?

R : Ce n'est pas possible dans l'organisation pédagogique de l'école. Les conditions d'apprentissage doivent être respectées pour chaque niveau.

R : L'école va participer au spectacle de Tulle agglo ? oui à Noël

- Peut-on connaître la provenance des produits du goûter ?

R : Marché producteurs locaux/ bio coop/ confitures maison/ Leclerc

Pièces annexes : courrier des familles concernant la question de la création d'un RPI Lagarde-Enval/ Albussac.

Courrier communication familles pour la réunion concernant le RPI du 16 octobre.

Séance levée à 20h45

Secrétaires de séance,

Mme Boivin

Mme Coste

M le Maire

la directrice

En tant que représentants des parents élus au conseil d'école de Lagarde-Enval, nous souhaitons préciser notre position sur la mise en place d'un RPI avec la commune d'Albussac.

Nous avons entendu parlé de ce RPI lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente en date du 3 juillet 2018 et il était prévu à ce moment-là que la mairie organise une réunion d'information, initiative logique car la décision finale est de la responsabilité du conseil municipal.

Nous avons compris que la commune d'Albussac était à l'origine de cette demande de RPI et qu'elle était soutenue par l'éducation nationale.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 16 octobre, nous n'avons pas rencontré de représentants d'Albussac ni des responsables du rectorat.

Aujourd'hui, nous ne disposons donc pas d'informations sérieuses et solides et nous ne pouvons donc pas en faire le report auprès des parents et encore moins organiser un référendum.

En accord avec les parents présents le 16 octobre, nous nous abstiendrons sur le vote concernant la mise en place du RPI.

Nous ne souhaitons pas être partie prenante d'une prise de décision sans disposer d'informations claires et contradictoires, sans connaître les objectifs des demandeurs et sans pouvoir comprendre les conséquences de la mise en place de ce RPI.

Les représentants des parents d'élèves

Le 8 novembre 2018